

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

DU GRAND GUÉRET

Extrait

Publié le 08/03/24

Mis en ligne le 11/03/24

du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-quatre, le sept mars, à dix-sept heures, se sont réunis sous la présidence et la convocation de Monsieur le Président, au siège de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, Mmes et MM. les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Convocation envoyée le : 01/03/24

Étaient présents : Mme Mireille FAYARD, M. Guy ROUCHON, Mme Viviane DUPEUX, M. Bernard LEFEVRE, Mme Lucette CHENIER, M. Thierry DUBOSCLARD, M. Michel PASTY, Mme Marie-France DALOT, Mme Sylvie BOURDIER, M. Eric CORREIA, M. Erwan GARGADENNEC, Mme Marie-Line COINDAT GEOFFRE, M. Benoit LASCOUX, M. Henri LECLERE, Mme Christine MARRACHELLI, Mme Claire MORY, M. Christophe MOUTAUD, M. François VALLES, M. Guillaume VIENNOIS, M. Jean-Pierre LECRIVAIN, M. Dominique VALLIERE, M. Jean-Paul BRIGNOLI, M. Jacques VELGHE, M. François BARNAUD, Mme Corinne COMMERGNAT, M. Alain CLEDIERE, M. Michel SAUVAGE, M. Patrick ROUGEOT, Mme Michèle ELIE, M. Eric BODEAU, M. Patrick GUERIDE, Mme Fabienne VALENT-GIRAUD, M. Jean-Luc BARBAIRE, Mme Armelle MARTIN, M. Xavier BIDAN, M. Pierre AUGER, M. Jean-Luc MARTIAL, M. Alex AUCOUTURIER, Mme Annie ZAPATA, M. Philippe PONSARD

Étaient excusés et avaient donné pouvoirs de vote : M. Christophe LAVAUD à Mme Lucette CHENIER, M. Thierry BAILLIET à M. Erwan GARGADENNEC, M. Gilles BRUNATI à Mme Sylvie BOURDIER, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS à M. Henri LECLERE, Mme Marie-Françoise FOURNIER à M. Guillaume VIENNOIS, Mme Françoise OTT à Mme Christine MARRACHELLI, M. Ludovic PINGAUD à M. Christophe MOUTAUD, Mme Corinne TONDUF à M. François VALLES, Mme Patricia GODARD à M. Jean-Luc MARTIAL, Mme Elisabeth LAVERDAN-CHOZZINI à M. Pierre AUGER,

Étaient excusés : Mme Olivia BOULANGER, Mme Véronique VADIC, Mme Ludivine CHATENET, Mme Célia BOIRON, M. Philippe BAYOL,

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 40

Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote : 10

Nombre de membres excusés : 5

Nombre de membres absents : /

Nombre de membres ne participant pas au vote : /

Nombre de membres votants : 50

Secrétaire de séance : M. Christophe MOUTAUD

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS PRISES PAR LE BUREAU COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT, SUITE A LA DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE D'UNE PARTIE DE SES ATTRIBUTIONS

Rapporteur : M. le Président

En vertu de l'article L 5211-10 du CGCT, le Bureau Communautaire et le Président ont reçu délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant, lors de la séance du Conseil

5. Institutions et vie politique 5.2. Fonctionnement des assemblées

Communautaire du 24/09/20 (cf. délibération n°124/20 du 24/09/20, modifiée par les délibérations n° 91/21 du 11 mai 2021, n° 174/21 du 29 juin 2021 et n° 198/22 du 8 juillet 2022).

En conséquence, lors de réunions du Conseil Communautaire, le Président doit rendre compte des décisions prises et des travaux dudit Bureau Communautaire.

Le tableau ci-dessous, rapporte les délibérations prises lors des Bureaux Communautaires, réunis les 29/06/23, 28/09/23, 16/11/23 et 14/12/23.

Délibérations du Bureau Communautaire	Objet de la délibération	N° délib.	Date visa Préfecture
29/06/23	Attribution des subventions aux associations et autres organismes pour l'année 2023 (hors subventions aux clubs sportifs) -complément	122	3/07/23
	Attribution des subventions aux clubs sportifs pour l'année 2023, sur la base du règlement adopté par le Conseil Communautaire du 11/12/14	123	3/07/23
	Convention de prêt à usage de biens entre la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret et M. et Mme BRANDERSHORST	124	3/07/23
	Avenant n°2 à la convention d'occupation domaniale avec le GIE « Les Monts de Guéret »	125	3/07/23
	Passation d'un bail civil avec l'association « APF France Handicap »	126	3/07/23
	Aérodrome Guéret Saint-Laurent : autorisation de passages de raccordements électriques	127	3/07/23
28/09/23	Renouvellement adhésion aux associations - additif année 2023	213	5/10/23
		Modificative 213bis	20/12/23
16/11/23	Attribution des subventions aux associations et autres organismes pour l'année 2023 (hors subventions aux clubs sportifs) -complément	262	27/11/23
16/11/23	Convention de mise à disposition du local du Relais Petite Enfance pour les ateliers de l'association 1,2,3 Parents	263	27/11/23
	Convention de partenariat avec la société 02 CARE pour la mise en place d'ateliers de lecture avec le Relais Petite Enfance	264	27/11/23
14/12/23	Passation de conventions de servitudes et de passage avec ENEDIS	298	20/12/23
	Renouvellement d'un bail commercial avec la Banque Postale	299	20/12/23

Les décisions du Président sont rappelées ci-dessous :

- Décision n°22/23 : d'ester en justice devant le Tribunal Administratif de Limoges - référé expertise désordre bien immobilier (mur d'habitation -canalisation d'assainissement)
- Décision n°23/23 : de conclure un bail dérogatoire de 1 an avec la société FORMAFON, pour occuper l'atelier n°4 du village d'accueil d'entreprises, lieu-dit Les Varennes, rue J. Gutenberg à Guéret

- Décision n°24/23 : de conclure un bail dérogatoire de 1 an avec l'entreprise Ortho Conseil, pour occuper un immeuble, sis 19 rue J. Bussière à Guéret
- Décision n°25/23 : de conclure un contrat de location saisonnière avec la SAS BONNEVON, concernant un mobil-home, sis camping Péchadoire à Anzême
- Décision n°26/23 : de conclure un contrat de location saisonnière avec M. FOUCHE Bruno, concernant un mobil-home, sis camping Péchadoire à Anzême
- Décision n°27/23 : de conclure un avenant au bail précaire de 1an, avec la société Brasserie des Monts de Guéret, qui occupe l'atelier n°3 du village d'accueil d'entreprises, lieu-dit Les Varennes, rue J. Gutenberg à Guéret
- Décision n°28/23 : de conclure un bail précaire de 1 an, avec le Syndicat Mixte de Production et d'Interconnexion d'Eau Potable de la Creuse, pour occuper l'annexe Maupuy, sise 2 rue Gaudriot à Guéret
- Décision n°29/23 : de conclure un bail précaire de 1 an, avec la SCIC INNO VILLAGE, pour occuper un bureau au Pôle dev éco et Tourisme, site Courtille à Guéret
- Décision n°30/23 : de conclure un bail précaire de 1 an, avec le cabinet d'avocats HEDI ZARROUK pour occuper le bureau n° 2 au local central du village d'accueil d'entreprises, sis les Varennes, rue J. Gutenberg à Guéret
- Décision n°31/23 : de conclure un bail précaire de 1 an, avec la Brasserie des Monts de Guéret, pour occuper l'atelier n° 3 du village d'accueil d'entreprises, sis les Varennes, rue J. Gutenberg à Guéret
- Décision n°32/23 : de passer l'avenant n°1 à l'acte constitutif de chacune des 7 sous régies de recettes pour le service transport
- Décision n°33/23 : virement de crédit n°1-2023 : budget immobilier d'entreprise
- Décision n°34/23 : de passer l'avenant n°3 à l'acte constitutif de la régie de recettes pour le multi accueil collectif de Guéret
- Décision n°35/23 : de passer l'avenant n°4 à l'acte constitutif de la régie de recettes pour le multi accueil collectif de Guéret
- Décision n°36/23 : d'ester en justice devant la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux – suite à l'annulation d'une sanction disciplinaire par le TA de Limoges
- Décision n°37/23 : mission de conseil juridique, dans le cadre de procédures pré-contentieuses et/ou contentieuses : conclusion d'une convention pour la fixation d'honoraires du cabinet d'avocats « URSO Avocats »
- Décision n°38/23 : provisions pour charges
- Décision n°39/23 : signature d'un bail précaire avec le réseau « Initiative Creuse » pour occuper des locaux sis au Pôle dev éco Tourisme -site de Courtille
- Décision n°1/24 : de conclure l'avenant n°2 -substitution du Syndicat Mixte Confluence Eaux au SIAEP des deux sources, pour l'exécution du Marché Public de prestations de services relatif à l'exploitation et l'entretien du réseau d'eau potable conclu avec la société SAUR

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité en prennent acte.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Et ont signé les Membres présents
Pour Extrait Conforme
Le Président

Eric CORREIA

Eric



Le secrétaire de séance
Christophe MOUTAUD

Christophe Moutaud